



## CAP LOCALE des inspecteurs du 18/06/2019

### DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

L'objectif du gouvernement : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022 dont 18 000 à 25 000 pour la seule DGFIP. Comme dans le même temps, 16 000 collègues partiront à la retraite, ce sont donc entre 2 000 et 9 000 agents qui se retrouveront sans mission, sans résidence, sans chaise !

Comment ?

En externalisant, en privatisant, en supprimant des missions :

- Agences comptables pour les grandes collectivités et établissements publics de santé
- Agence unique de recouvrement
- Transfert de la mission topographique à l'IGN
- Suppression de la TH
- Prélèvement à la source et donc privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu
- Interdiction du paiement en numéraire
- Accueil exclusif sur rendez-vous et fermetures des services
- Abandon progressif de la publicité foncière aux notaires

En restructurant dans tous les sens :

- 1 trésorerie par EPCI et 1 trésorerie par groupement hospitalier de territoire, soit 1 millier de fermetures en 3 ans, sans compter celles liées aux agences comptables
- La géographie revisitée qui va détruire et remodeler totalement notre paysage administratif
- Regroupement des SIP et des SIE (1 à 2 par département)
- Départementalisation des SPF, dans un premier temps

En accentuant la dématérialisation :

- Obligation générale de télédéclarer pour les particuliers
- Contact avec les services principalement par internet et par les plateformes
- Utilisation de l'intelligence artificielle pour les réponses aux courriels, pour la programmation et pour le contrôle fiscal (algorithmes, datamining)

Cerise sur le gâteau : le Préfet aura la mainmise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie prenante en matière d'exercice des missions et d'allocation des moyens d'organisation structurelle. Et c'est bien la première fois de l'Histoire qu'un directeur général abandonne ses prérogatives aux préfets sans essayer de les défendre. Et tout est prêt pour que les agents subissent la réforme des règles d'affectation à la DGFIP et la mise en

place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

D'autant que la loi Fonction publique prévoit :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé)
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce qu'il voudra)
- le dialogue social traité par ordonnance (pas de débats : le pouvoir tranchera seul)
- la fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours
- la création d'un contrat de mission (embauche de 6 ans maxi sur un projet et hop dehors)
- la généralisation de l'évaluation individuelle et plus grande importance pour l'avancement et les promotions
- des nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours), sans examen par une commission, et inscription au dossier
- des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques
- la création d'une rupture conventionnelle pour les contractuels et expérimentation pour les fonctionnaires État et hospitalier
- le détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple)

Ce projet de loi est d'autant plus une insulte envers l'ensemble des agents que le gouvernement n'a même pas attendu la fin du grand débat national pour le présenter en Conseil des Ministres. Cette attitude démontre bien que le pouvoir n'entendait pas prendre en compte les résultats du grand débat qui n'iraient pas dans son sens. Par ailleurs, dans le contexte actuel où un grand nombre de Français revendiquent une augmentation de leur pouvoir d'achat, nous ne pouvons que constater que celui des agents de la DGFIP est également en baisse. Force est de constater que le compte n'y est pas. Avec plus de 40 000 suppressions d'emplois, les agents de la DGFIP ont fourni des efforts considérables qui ne seront traduits ni dans une reconnaissance salariale ni dans une reconnaissance dans leurs carrières. Ils disaient « **Moins de fonctionnaires, mais mieux payés !** ». **Nous ne revendiquions pas cette formule, mais même cet engagement, minimal, n'a pas été tenu !** Et ce n'est pas la prime PAS de 200 €, versée en une seule fois, uniquement à une partie des effectifs, qui permettra de rétablir une rémunération plus juste pour les agents de la DGFIP. Ce ne sont pas non plus les maigres augmentations du point d'indice en 2016 et 2017 qui permettent un rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Et ce n'est pas non plus PPCR qui a permis un gain de pouvoir d'achat pour les agents A, B et C car les vrais bénéficiaires sont une nouvelle ailleurs !

La comparaison entre l'indice des prix à la consommation et l'évolution de la valeur du point d'indice en plus de 20 ans est flagrante. Les fonctionnaires, et au cas particulier les agents de la DGFIP, s'appauvrissent. Solidaires Finances Publiques dénonce encore et toujours cette politique d'austérité et de gel du point d'indice. En effet, la valeur du point d'indice s'élève à 4,686 € depuis le 1er février 2017, alors que s'il avait suivi au plus près l'inflation (l'écart entre l'inflation et l'augmentation du point d'indice depuis 2002 est de 15,7%), il devrait être de 5,40 €.

Au final, les agents n'en peuvent plus et sont exaspérés. Pour preuve, un agent sur quatre était en grève le 9 mai, soit le plus fort taux dans la Fonction Publique. Le Ministre Darmanin soutient que les fonctionnaires qui ne font pas grève approuvent les mesures prises par le gouvernement les concernant. S'il en est si sûr, qu'attend-il pour organiser un référendum interne sur ce sujet ?

Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable de poursuivre les mobilisations, les amplifier et montrer la détermination des agents à stopper ces réformes dont le seul objectif est de mettre à bas le service public.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité.

Ce positionnement illustre sa volonté de destruction du statut de la Fonction publique.

L'entretien, un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au coeur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.

- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,

- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,

- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents. Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées. Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.

La suppression du recours national en tant qu'instance de dialogue social, que nous redoutions tant depuis l'instauration des CAPL en 2002, qui était prévisible malheureusement et qui prouve bien à tous y compris nos partenaires syndicaux que nous avons vu juste, laisse une trop grande latitude à l'arbitraire local.

C'est pourquoi Solidaires Finances ne s'interdira pas, dans certaines situations, d'interpeller la Direction Générale si la décision prise au niveau local entraîne des conséquences graves sur la santé physique et psychologique des agents.

**Même si la règle de l'ancienneté a bien été respectée pour l'élaboration de ce mouvement local, les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes restants vacants au plan national, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.**